

Montréal, le 7 août 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Distributeur relative au programme GDP Affaires
Dossier de la Régie : R-4041-2018
V/D : R055977 ST**

Conformément à sa décision D-2018-076 et à sa lettre du 6 août 2018, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra, dans le cadre du dossier cité en objet, une audience **le mercredi 8 août 2018 à compter de 9 h**, dans la salle Cornelius Krieghoff de ses bureaux de Montréal.

Cette audience se poursuivra **le jeudi 9 août 2018, à compter de 9h30**, afin d'entendre le ROÉÉ.

La Régie demande à Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) de prévoir la présence de témoins en mesure de compléter la preuve requise lors de cette audience.

À cet égard, l'ordre du jour prévu pour cette rencontre est le suivant :

1. Remarques préliminaires
2. Contestations des réponses aux demandes de renseignements
3. Ordonnance de sauvegarde

En ce qui a trait au déroulement pour le point 2, la Régie entend procéder comme suit :

- L'ordre des intervenants est le suivant :
 - ACEFO
 - AHQ-ARQ
 - SÉ

- Le processus de contestation d'un intervenant, c'est-à-dire la présentation de la demande, la réponse du Distributeur et la réplique de l'intervenant, se fera séparément pour chacune des questions contestées.

En ce qui a trait au point 3, l'ordre de présentation des arguments est le suivant :

- Le Distributeur ;
- Les intervenants selon l'ordre alphabétique ;
- Réplique du Distributeur.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml